



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Masques inclusifs pour la lecture labiale

Question écrite n° 35227

### Texte de la question

M. Fabien Di Filippo attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation très difficile des personnes sourdes et malentendantes en cette période de crise sanitaire qui impose, depuis plusieurs mois, le port du masque dans la quasi-totalité des espaces clos et des commerces. En effet, pour ces personnes, la lecture labiale est fondamentale et le masque souvent opaque la rend impossible, entraînant parfois de grosses difficultés de compréhension. Ce changement de repères brutal n'est pas sans conséquences directes : fatigue, épuisement, sentiment d'exclusion et d'injustice. Pour faciliter l'inclusion de toutes ces personnes qui savent admirablement bien s'adapter à leur quotidien, il est nécessaire que les espaces clos publics, commerces et services publics, soient équipés en masques inclusifs transparents « à fenêtres », permettant aux personnes sourdes et malentendantes de voir les expressions de visage de leurs interlocuteurs et de pouvoir parfaire leur compréhension par la lecture labiale. Ces personnes ont toujours su s'adapter et font preuve d'un courage et d'une volonté exemplaires pour réussir à s'insérer socialement et professionnellement, l'absence de lecture labiale est un risque pour elles de se sentir marginalisées. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend développer ce type de masque pour ne pas exclure une partie de la population de la société et des collectivités.

### Texte de la réponse

Les difficultés engendrées par le port du masque pour une partie de la population ont été identifiées dès les premiers temps de la crise sanitaire, en particulier pour les personnes sourdes et malentendantes se retrouvant ainsi dans l'incapacité de pratiquer la lecture labiale. Face à cette situation, et au vu des nombreuses initiatives lancées pour proposer des masques dits « inclusifs », les services de l'Etat se sont rapidement mobilisés, sous l'impulsion du Secrétariat Général du Comité Interministériel du Handicap (SGCIH), pour accompagner les fabricants dans leur démarche, et faciliter la mise sur le marché de modèles de masques inclusifs répondant aux normes de sécurité sanitaire. Le SGCIH et la Direction générale des Entreprises (DGE) sont ainsi intervenus pour guider les fabricants, prioriser leurs prototypes dans la réalisation des tests de perméabilité et de respirabilité conduits par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), apporter les modifications nécessaires au cahier des charges des masques « grand public » pour y intégrer les spécificités des masques à fenêtre, et aider la finalisation des prototypes. Cette mobilisation a d'ores et déjà permis de labéliser 4 modèles de masques à fenêtre dit "inclusif" répondant aux exigences sanitaires, et disposant ainsi du feu vert pour leur commercialisation : « Masque Inclusif® », conçu par une start-up toulousaine et produit par APF France Handicap, le masque « Smile » d'ODIORA, entreprise lyonnaise, en partie fabriqué dans une entreprise adaptée ainsi que les masques fabriqués par l'entreprise Where the daffodils, et par Lux et elles. D'autres prototypes sont également en cours de test par la DGA, et pourraient prochainement faire l'objet d'une mise sur le marché.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fabien Di Filippo](#)

**Circonscription :** Moselle (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 35227

**Rubrique** : Personnes handicapées

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [22 décembre 2020](#), page 9409

**Réponse publiée au JO le** : [6 avril 2021](#), page 3122